

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi

Ministère du Pétrole et des Energies



**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A
COMPETITION RESTREINTE**

DRPR N°08/2023

**« Travaux de mise en place d'un système de sécurité incendie
au nouvel immeuble de la cité Keur Gorgui (un système de
détection incendie et un centralisateur de mise en sécurité
incendie (CMSI) »**

T_DQSE_147

Mars 2023

Y
P

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE.....	3
Procédures de la Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Restreinte.....	3
DEUXIÈME PARTIE.....	15
Description des Travaux.....	15

11

PL

PREMIÈRE PARTIE

**Procédures de la Demande de
Renseignements et de Prix à Compétition
Restreinte**

1

pe

Section I. LETTRE D'INVITATION

DRPR N° 08/2023 « Travaux de mise en place d'un système de sécurité incendie au nouvel immeuble de la cité Keur Gorgui (un système de détection incendie et un centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI)) »

Mesdames, Messieurs,

1. Cette Demande de Renseignements et de Prix Restreinte fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru sur le portail des marchés publics www.marchesppublics.sn et dans le journal « **Sud Quotidien** » N° 8885 du 30 Décembre 2022.
2. Senelec a obtenu dans le cadre de son budget 2023 des fonds afin de financer les travaux de sécurisation des zones spéciales et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif aux « **Travaux de mise en place d'un système de sécurité incendie au nouvel immeuble de la cité Keur Gorgui (un système de détection incendie et un centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI))** »
3. **Senelec** invite, par la présente DRP les candidats présélectionnés à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux cités ci-dessus.

CANDIDATS	ADRESSES	E-MAILS
SIGA SARL	Liberté 6 extension Tel 77 271 44 22	azotech@hotmail.com
SYLAM Technologie	CICES FOIRE 77 685 59 78	m.sy@sylamtechgroup.com
TECHCONSULTING	SICAP FOIRE 77 099 03 87	ousmane.diagne@sn-techconsulting.com
KARANGUE SYSTEMS	Mermoz Pyrotechnie Tel : 77 493 59 74	
SENGEOSYSTEM	Liberté 6 extension, villa numéro 2 en face camp pénal 33 867 02 45 77 669.65.69	sengeosystems@gmail.com a.gueye@sengeosystems.com
SAHEL SECURITY	Cité des enseignants Guédiawaye 76 830 39 61	assane.f@sahelsecurity.com
SENTECH	Lot 74 Mermoz Pyrotechnie - Dakar 33 827 05 11 / 78 126 48 48	sentech@sentech.sn
DHI	20 BLD DJILY MBAYE 33 889 08 88	dhi@orange.sn infos@dhisn.com
SEEMI	Boulevard Général De Gaulle 77 543 64 88 / 76 680 52 71	sidy83@hotmail.fr
TSG SENEGAL	Km 4,5 Boulevard du Centenaire 33 859 43 43	tsgsenegal@tsg-solutions.sn

VIGILUS	VDN, Sacré cœur 3 33 867 77 32	procurement@groupevigilus.com showroom@groupevigilus.com
----------------	-----------------------------------	--

Le délai de réalisation des travaux est de deux (2) mois à compter de la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Les demandes de clarifications devront être envoyées à notificationcpm@senelec.sn au plus tard 6 jours avant la date d'ouverture des plis.

La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix Restreinte aux candidats invités tel que défini dans le Code des Marchés publics.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

- **Capacité technique :**

a) L'entreprise devra justifier d'une expérience en tant qu'entreprise principale dans la réalisation d'au moins une (01) installation de système de détection incendie de nature et de complexité similaire au cours des cinq (5) dernières années (2018 à 2022).

b) Le soumissionnaire devra proposer une équipe avec les profils suivants :

- ❖ **Un (01) Chef de mission** qui devra justifier d'au moins deux (02) années d'expérience en travaux d'installation d'un système de sécurité incendie et doit être au moins de niveau BTS électromécanique ou électronique, en sécurité ou équivalent. Fournir des justificatifs à l'appui.
- ❖ **Deux (02) techniciens en sécurité incendie** qui devront justifier d'au moins deux (2) années d'expérience en installation de système de sécurité incendie et devront être de niveau BEP ou équivalent. Fournir des justificatifs à l'appui.
- ❖ **Un (01) électricien** avec au minimum une expérience de deux (2) ans en électricité et un niveau de CAP ou plus. Fournir des justificatifs à l'appui.

5. Les offres (un (01) Original et deux (02) copies) devront être soumises sous plis fermés avec la mention **DRP N°08/2023 « Travaux de mise en place d'un système de sécurité incendie au nouvel immeuble de la cité Keur Gorgui (un système de détection incendie et un centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI)) »** à l'adresse ci-après : **Senelec, salle de Commission des Marchés sise au 19 rue Abdou Karim Bourgi X Wagane Diouf au 2ème étage de Résidence Khoudia Dakar Sénégal au plus tard le Mercredi 12 Avril 2023 au plus tard à 09 heures 30 mn heure locale**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes à la même adresse.

6. Le soumissionnaire doit s'engager sur l'honneur dans son offre qu'il est en règle avec la Caisse de Sécurité Sociale, l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal, les services chargés des recouvrements fiscaux l'Inspection du travail et l'ARMP au 31 décembre 2022. Les attestations émanant de ces services devront être fournis **de préférence** à l'ouverture des plis ou au plus tard à l'attribution provisoire du marché sous peine de rejet.

7. Veuillez avoir l'obligeance de nous faire savoir, par écrit, dès réception, à l'adresse suivante **Cellule de la Passation des Marchés, 19 rue Abdou Karim Bourgi X Wagane Diouf Dakar, Résidence KHOUDIA, 2ème étage, Dakar, Sénégal Tél : (221) 33 839 30 17** :

- a) que vous avez reçu cette demande ; et
- b) que vous soumettrez une offre, seul ou en association.

8. Les candidats qui souhaitent déposer leurs offres avant la date d'ouverture des plis les remettront à la **cellule de passation des marchés** » à l'adresse ci-après : **Senelec salle de Commission des Marchés sise au 19 rue Abdou Karim Bourgi X Wagane Diouf au 2ème étage de Résidence Khoudia Dakar Sénégal**.

✓
fc

9.Les offres devront demeurer valides pendant quatre-vingt-dix (**90**) jours après la date limite de dépôt des offres.

10.Veuillez agréer, **Mesdames / Messieurs**, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur de l'Administration, du
Patrimoine et des Approvisionnements**



Papa Seyni MBOW

4

PC

SECTION II INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES¹

A. Introduction

1. Dispositions générales

SENELEC vous consulte pour la réalisation des « **Travaux de mise en place d'un système de sécurité incendie au nouvel immeuble de la cité Keur Gorgui (un système de détection incendie et un centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI))** ». Pour toute demande de clarifications les candidats intéressés devront envoyer un courriel à l'adresse notificationcpm@senelec.sn au plus tard 06 jours avant l'ouverture des plis

B. Le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix

2. Contenu du Dossier

2.1 Le Dossier de demande de Renseignements et de prix décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :

- (a) Demande de Renseignements et de Prix (DRP)
- (b) Devis Quantitatif (DQ)
- (c) Descriptif et spécifications techniques des ouvrages
- (d) Modèle de lettre de Renseignements et de prix
- (e) Modèle de lettre de marché

2.2 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

3. Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par l'entrepreneur comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La lettre de Renseignements et de prix, datée et signée
- (b) Le Devis Quantitatif dûment rempli, daté et signé
- (c) Le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé

4. Offre

4.1 L'entrepreneur précisera dans la lettre de soumission le délai de réalisation et la nature des prix qui sont toutes taxes comprises (**TTC**).

¹ Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.

4.2 L'entrepreneur complétera le Devis Quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation en indiquant les prix unitaires.

4.3 L'entrepreneur remplira et signera le projet de lettre de marché

5. Monnaies de l'offre

5.1 Les prix seront libellés **en franc CFA**.

6. Délai de validité des Offres

6.1 Les offres seront valables pour la période stipulée dans la lettre de Demande de Renseignements et de Prix.

C. Dépôt des Offres

7. Cachetage et marquage des offres

7.1 Les Entrepreneurs placeront l'original et les copies (au nombre deux minimum, copies identiques à l'original) de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) Adressée à SENELEC à l'adresse ci-après : **Senelec, salle de Commission des Marchés sise au 19 rue Abdou Karim Bourgi X Wagane Diouf au 2ème étage de Résidence Khoudia Dakar Sénégal** ; et
- (b) Portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Renseignements et de prix.

8. Date et heure limite de dépôt des offres

8.1 Les offres doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 7.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Renseignements et de Prix.

D. Ouverture des plis et évaluation des offres

9. Ouverture des plis

9.1 SENELEC ouvrira les plis à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Renseignements et de Prix.

9.2 SENELEC préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

10. Evaluation et comparaison des Offres

10.1 SENELEC procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

✓

pw

- L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

E. Attribution du marché

11. Attribution du marché

11.1 SENELEC attribuera le marché au soumissionnaire qualifié, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Renseignements et de Prix, et qu'elle est l'offre la moins disante.

12. Signature de la lettre de marché

12.1 La signature de la lettre de marché par le soumissionnaire et SENELEC constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant l'entrepreneur à exécuter les travaux dans les conditions de la lettre de Demande de Renseignements et de Prix.

12.2 Dans les trente (**30**) jours suivant la date de réception de l'offre, SENELEC signera et datera le Marché et le renverra à l'entrepreneur.

11

pe

SECTION III

FORMULAIRES DE SOUMISSIONS

y

w

MODELE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX

Date : _____

Demande de Renseignements et de prix Restreinte N° 08/2023

A : Monsieur le Directeur Général de la Senelec

Monsieur,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix, nous, soussignés.....offrons de réaliser « **Travaux de mise en place d'un système de sécurité incendie au nouvel immeuble de la cité Keur Gorgui (un système de détection incendie et un centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI))** », conformément à la Demande de Renseignements et de Prix et pour la somme de [*prix total de l'offre en chiffres et en lettres*] FCFA TTC ou autres montants énumérés dans le Devis Estimatif ci-joint.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à commencer les travaux dans un délai de..... jours calendaires à partir de la réception de l'Ordre de service et d'achever la totalité des travaux objets de la présente DRP dans un délai de deux (2) **mois** à compter de la date de réception de l'Ordre de service de démarrage des travaux.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de **90 jours** à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'avis de la Demande de Renseignements et de Prix l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 2023 _____

[Signature]

[Titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : _____

Marchés/Travaux en cours

Les Candidats et chaque partenaire de groupements doivent fournir les renseignements concernant leurs engagements courants pour tous les marchés attribués, ou pour lesquels ils ont reçu une notification d'attribution, etc...., ou pour les marchés en voie d'achèvement, mais pour lesquels un certificat de réception provisoire sans réserve n'a pas été émis par le Maître d'Ouvrage.

Intitulé du marché	Maître d'Ouvrage, contact Adresse /tél/télécopie	Valeur des travaux restant à Exécuter (FCFA équivalents)	Date d'achèvement prévue	Montant moyen mensuel facture au cours des 6 derniers mois (FCFA/mois)
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
etc.				

Modèle d'engagement à respecter la Charte de Transparence et d'Ethique en matière de Marchés publics

I'Autorité Contractante]

A : [nom et adresse de

Madame/Monsieur,

Après avoir examiné, en vue de la soumission de notre proposition pour «**Travaux de mise en place d'un système de sécurité incendie au nouvel immeuble de la cité Keur Gorgui (un système de détection incendie et un centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI))**» nous, soussignés, avons bien pris connaissance des dispositions de la Charte de transparence et d'éthique en matière de marchés publics approuvée par décret n° 2005-576 du 22 juin 2005 et nous engageons à respecter toutes les dispositions de ce texte nous concernant, pendant la procédure de passation du marché et, si notre soumission est acceptée, pendant son exécution. Nous savons, qu'à titre de sanction, nous pouvons être écartés temporairement ou définitivement du champ des marchés publics, conformément à la réglementation, s'il est établi que nous nous sommes livrés à une ou plusieurs des pratiques, ci-après, dans le cadre de la passation et de l'exécution du marché :

- ★ Activités corruptrices à l'égard des agents publics en charge de la passation du marché ;
- ★ Manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention du marché ;
- ★ Ententes illégales ;
- ★ Renoncement injustifié à l'exécution du marché si notre soumission est acceptée ; et,
- ★ Défaillance par rapport aux engagements que nous aurons souscrit.

Nous savons aussi que ces sanctions administratives sont sans préjudice des sanctions pénales prévues par les lois et règlements en vigueur.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait le _____ 2023

Signature _____ en qualité de _____
dûment autorisé à signer le Candidat pour et au nom de [nom du Candidat]

m

p

Modèle de déclaration sur l'honneur

A : [nom et adresse de l'Autorité Contractante]

Madame/Monsieur,

Après avoir examiné, en vue de la soumission de notre proposition pour [insérer ici l'objet de la consultation ou du marché], nous, soussignés [insérer ici le nom et l'adresse du candidat], attestons par la présente que nous ne faisons pas l'objet d'une procédure de liquidation de bien ou de faillite personnelle.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait le _____ 2023

Signature _____ en qualité de _____
dûment autorisé à signer le Candidat pour et au nom de [nom du Candidat ou du groupement d'entreprises suivi de "conjointement et solidairement"]

4

fw

DEUXIÈME PARTIE

Description des Travaux

η

κ

SECTION IV. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

I/ OBJET

Le présent mémoire descriptif concerne : les « **Travaux de mise en place d'un système de sécurité incendie au nouvel immeuble de la cité Keur Gorgui (un système de détection incendie et un centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI))** ».

Il précise les dispositions générales à adopter :

La consultation étant forfaitaire, l'entrepreneur doit fournir des ensembles complets et en parfait état d'utilisation.

Sa connaissance de la profession doit lui permettre de déceler d'éventuelles omissions ou erreurs dans les pièces écrites. Le devis résumé proposé n'est qu'un cadre général.

II/ DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux concernent essentiellement :

1. Proposition d'un **schéma de système de sécurité incendie**
2. Fourniture et installation d'un **système de détection**

Comprenant :

- Centrale incendie adressable C1 ;
- Détecteur optique de fumée ;
- Déclencheur manuel ;
- Sirène d'alarme ;
- Module de transmission ;
- Batterie de secours ;
- Câble CR1-C1 ;
- Câble SYT.

3. Fourniture et installation d'un **équipement de contrôle et de signalisation**

III. PRESENTATION

○ L'Equipement de Contrôle et de Signalisation (ECS).

Il assure la gestion des déclencheurs manuels et des détecteurs incendie par zone. Également couplé au CMSI, il lui renvoie des données lorsqu'il détecte des anomalies sur ses capteurs. La réglementation est l'EN54-2 en ce qui concerne les ECS, mais en tant qu'organe d'un SSI, d'autres réglementations s'imposent. La norme NFS 61 970 oblige une surveillance humaine permanente du SSI, sur le site.

4
10

Toutefois, lorsque le matériel central de l'ECS ne peut être surveillé en permanence, un TRE (Tableaux Répétiteurs d'Exploitation) est alors nécessaire, ou une face avant déportée de l'ECS.

- **Câblage SDI**

Le système proposé autorisera indifféremment un câblage des lignes principales en boucle ou en ligne ouverte, à partir des mêmes modules de gestion. Les nouvelles lignes de détection seront réalisées en câble de section minimale 8/10eme. Les liaisons des éléments déportés (coffret de contrôle alimentation, etc.) seront obligatoirement redondantes et réalisées en câble de catégorie CR1 C1 au sens de la norme NFC 15-100. Chaque ligne de détection disposera d'une réserve d'au moins +10% en point de détection supplémentaire. Les connexions aux bornes de tous les équipements seront exécutées après repérage proprement et solidement. Le câblage devra respecter les données du constructeur et les normes en vigueur (**en particulier la norme NFC 15-100, la NFS 61970 et la NFS 61-932**). Toutes les mesures seront prises par l'entreprise pour éviter les interférences d'ordres électrostatiques ou électromagnétiques qui pourraient perturber l'installation.

CHAPITRE 2. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

I. Contexte et justification

Les établissements et ouvrages de la SENELEC doivent être protégés contre les incendies et ses corolaires. Suivant leur catégorie, les systèmes de sécurité et de détection incendie (SSDI) à mettre en place sont plus ou moins complexes. Les mesures de lutte et de protection des magasins et salle archive contre l'incendie représentent un coût conséquent mais elles le sont moins que la restauration de documents sinistrés.

Les bâtiments ou locaux d'archives relèvent de la réglementation applicable aux Etablissements recevant du public (ERP), l'activité principale étant le **type S** (bibliothèque, centre de documentation et de consultation d'archives, règlement du 25 juin 1980 : sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public). En effet, **le papier est un excellent combustible**. Il est donc important que les locaux d'archives soient protégés efficacement contre tout risque d'incendie conformément aux normes en vigueur, aux règles de l'art et aux avis du service incendie compétent dans le ressort. Ainsi, une bonne résistance au feu doit empêcher que le feu ne s'étende très rapidement.

De manière générale, les sols, les murs, les plafonds, les chambranles, les clapets coupe-feu, les goulottes pour câbles et les conduites doivent résister au feu pendant 60 minutes. Les portes d'accès doivent avoir une résistance au feu de minimum 30 minutes, temps nécessaire aux secours pour arriver sur place. Les portes seront de préférence à fermeture automatique.

L'incendie est détecté par l'intermédiaire de détecteurs automatiques d'incendie, sensibles à une combinaison de phénomènes liés à l'incendie (flammes, fumées, chaleur, gaz).

En cas d'alarme, le détecteur envoie un signal à une centrale de détection incendie qui déclenche une sirène et adresse l'information **24h/24 et 7j/7** à notre centre de Contrôle.

Les activités prévues sont :

- Installation d'un système de détection automatique de dégagement de fumée ;
- Installation d'un système d'alarme ;
- **Installation de détection doit déclencher le système d'alarme.**
- Installation de portes coupe-feu deux heures (murs, plafonds, planchers) avec ferme-porte et poignée antipanique.
- Mise en place d'un extincteur mobile à eau sans additif ou à poudre sèche (1 pour 100 m²)
- La mise en place d'un plan d'évacuation en cas de sinistre
- Un éclairage de sécurité composé d'un ou plusieurs BAES (bloc autonome d'éclairage de sécurité).

Textes sur le système de sécurité et de détection incendie

- **NF EN 54-16** : Systèmes de détection et d'alarme incendie — Élément central du système d'alarme incendie vocale.

C'est la norme « Produit électronique », celle qui définit les fonctionnalités du SSS.

Statut : En application depuis le mois d'Avril 2012.

- **NF EN 54-24** : Systèmes de détection et d'alarme incendie - Partie 24 : composants des systèmes d'alarme vocale - Haut-parleurs.

C'est la norme « Produit acoustique », celle qui définit les caractéristiques des HP sur un SSS.

Statut : En application depuis le mois d'Avril 2012.

- **NF EN 54-4 / A2** : Systèmes de détection et d'alarme incendie — Partie 4 : Équipement d'alimentation électrique.

C'est la norme « Produit AES », celle qui définit les caractéristiques des AES sur un SSS.

Statut : En application depuis le mois Novembre 2006.

- **NFS 61-936** : Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Équipements d'alarme pour l'évacuation (EA). Règles de conception

C'est la norme « Système SSS ». Elle fait appel aux normes Produits NF EN54-4, NF EN54-16 et NF EN54-24.

Statut : Le nouveau texte est en application depuis Mai 2013.

- **NFS 61-932** : Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Règles d'installation du SSI.

C'est la norme « Installation ». Elle fait appel aux textes NFS 61-936, EN54-4/A2, EN54-24 et EN54-16. **Statut** : Le nouveau texte est en application depuis Juillet 2015.

- **NFS 61-933** : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) Règles d'exploitation et de maintenance.

C'est le texte qui fixe les directives de maintenance et d'exploitation d'une installation couverte par la NFS 61-932.

Statut : En application depuis le mois Septembre 2011.

- **NF EN 12094** : Installations fixes de lutte contre l'incendie

- Éléments constitutifs pour installations d'extinction à gaz
- Partie 1 : exigences et méthodes d'essai pour les dispositifs électriques automatiques de commande et de temporisation
- **APSAD R13** : Extinction automatique à gaz

- **NF EN 54/7** : Systèmes de détection et d'alarme incendie

- Partie 7 : détecteurs de fumée

- Détecteurs ponctuels fonctionnant suivant le principe de la diffusion de la lumière, de la transmission de la lumière ou de l'ionisation

- **GE75-731R** : Système de Sécurité Incendie (SSI)
- **NF S 61-940** : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) Alimentations Électriques de Sécurité (A.E.S.)

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1. Objectif général de la mission

Contribuer à la sécurisation du bâtiment à travers la mise en place d'un système de détection incendie.

2.2. Objectifs spécifiques

- Mettre à disposition un « schéma du Système de sécurité incendie », adapté aux spécificités du site ;
- Déceler et signaler le plus rapidement possible le début d'un incendie ;
- Assurer l'extinction automatique après identification et confirmation d'un début de feu ;
- Assurer la maintenance préventive du système de sécurité incendie.

III. DESCRIPTIF SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE

3.1. Plan d'évacuation

Le plan d'évacuation indique la position des différents constituants d'un système de sécurité incendie sur le plan architectural et les voies d'évacuation à emprunter.

3.2. Schémas de raccordement pour système adressable

Il est « adressable » si, sur une même boucle, il y a identification et localisation de zones distinctes de détection composées de 1 ou plusieurs organe(s) de détection.

3.3. Le Tableau Répétiteur d'Exploitation (TRE)

C'est un équipement situé à distance qui reçoit les informations fournies par l'ECS ou le DECT.

3.4. Le Déclencheur Manuel d'Extinction (DME)

Le déclencheur manuel d'extinction permet à quiconque de déclencher le cycle d'extinction de l'installation que l'installation soit en mode automatique ou en mode manuel. Ce déclencheur est

- À double action,
- De couleur jaune,
- Placé de façon à être accessible à tous (hauteur de 1,30m),
- Raccordé au DECT

3.5. Le Dispositif d'Arrêt d'Urgence (DAU)

Le dispositif d'Arrêt d'Urgence permet de ne pas activer la commande d'extinction tant qu'il est actionné de manière continue. Chaque fois que le dispositif d'arrêt d'urgence est activé la temporisation d'évacuation est réinitialisée.

Ce déclencheur est

- De couleur bleue,
- Placé de façon à être accessible à tous (hauteur de 1,30m),
- Lorsqu'il est requis doit être installé à côté du DME,
- Raccordé au DECT

Son action est indiquée par un changement du signal transmis aux dispositifs d'alarme sonore dans la zone de noyage

3.6. Dispositifs commandés terminaux et dispositifs actionnés de sécurité (DAS)

Les DAS sont l'ensemble des équipements commandés. Ils comprennent aussi les asservissements (coupe des énergies, arrêt climatisation,). Les DAS sont des équipements permettant de simplifier et d'améliorer les procédures d'évacuation des locaux. La plupart des DAS sont à sécurité positive : du courant les maintient en position d'attente et en cas de rupture de courant, ils se mettent en position de sécurité. Il faut cependant prévoir des alimentations de secours pour les équipements fonctionnant à l'électricité (alarmes visuelles et sonores en particulier)

- Diffuseur sonore
- Alarmes visuelles

OBLIGATION

- Dans la langue du pays
- A l'extérieur du local (entrée interdite)
- A l'intérieur du local (évacuation immédiate)

3.7. Acceptabilité de l'installation

Avant le début de la réalisation des travaux, l'installateur doit :

- S'assurer de l'étanchéité de la salle. Si la salle présente un taux de fuites trop important il conviendra de la rendre étanche.
- Fournir les documents suivants :
 - Les plans des implantations des réseaux et des protections,
 - La liste du matériel qui va être installé (caractéristique et la marque des câblages, des détecteurs,)
 - Les plans et notes de calcul sont validés par le chef de projet

3.8. Réception de l'installation

L'installation doit être réceptionnée suivant le référentiel utilisé *avec un procès-verbal de réception conforme au standard.*

L'ensemble de la documentation concernant les équipements du SDI (les ECS, les détecteurs,) et du DECT doit être fournie. Son exhaustivité doit être contrôlée par le responsable prévention de DQSE lors de la réception.

3.9. Vérification et maintenance

Les obligations de maintenance et de vérification doivent être réalisées conformément aux normes en vigueur. Le prestataire se chargera d'assurer la maintenance pour une année.

3.10. Schémas de raccordement pour système adressable

Il est « adressable » si, sur une même boucle, il y a identification et localisation de zones distinctes de détection composées de 1 ou plusieurs organe(s) de détection.

3.11. Choix des câbles

Les câbles d'une installation de SSI sont au moins de catégorie **C2** (non-propagateur de la flamme). Pour distinguer facilement le câblage des boucles de détecteur, il est préconisé d'utiliser des câbles rouges.

Différentes catégories de câbles sont admissibles :

- o **C2 non-propagateur de la flamme :**

Si enflammé, il ne propage pas la flamme et s'éteint de lui-même.

- o **C1 non-propagateur de l'incendie :**

Si enflammé, il ne dégage pas de produits volatiles inflammables.

- o **CR1 résistant au feu :**

Placé dans un foyer d'incendie, il continue d'assurer son service pendant un temps limité (résistant au feu : 900 °C pendant 15 minutes)

Les câbles de détection automatique devront cheminer à plus de 0,5m des câbles courant fort. En cas de croisement la distance minimale est de 0,2m.

Modes de pose : Les câbles de détection doivent cheminer dans des conduits, goulettes ou chemins de câbles réservés aux courants faibles.

Remarque : Pour les circuits bouclés, les câbles aller et retour doivent être séparés physiquement et mécaniquement

3.12. Choix d'une alarme incendie

Il est impératif de déterminer la catégorie de SSI et le type d'équipement d'alarme (EA) de chaque établissement pour réaliser une installation conforme à la norme.

3.13. Dimensionnement de l'installation, des détecteurs et du gaz

3.13.1. Détection conformément au Guide GE75-731R Système de Sécurité Incendie.

En complément du chapitre détection, l'installation doit comporter au moins deux boucles de détection sur lesquelles sont raccordées les détecteurs dont les types doivent répondre aux impératifs de surveillance et de protection des risques. Tous les détecteurs sur une même boucle doivent être identiques. Toutefois deux détecteurs ayant un mode de détection identique peuvent être utilisés en confirmation d'alarme si chacun satisfait aux exigences suivantes :

- Marquage CE conformément à la directive 89/336 CEE
- Certification suivant NF EN 54/7
- Posséder une attestation d'aptitude

3.13.2. Dimensionnement

Le dimensionnement sera réalisé par le prestataire pour les items suivants :

- Quantité d'agents d'extinction notamment en nombre de bouteilles
- Etanchéité des salles (faux plancher, faux plafond...)

IV. RÉSULTATS À ATTEINDRE

Etape 1 : La mise en œuvre du système de sécurité incendie dans le site doit permettre d'atteindre les résultats suivants :

- Niveau de sécurité incendie des sites à jour au regard de la réglementation et des normes applicables avec une attention particulière sur les points de vulnérabilité.
- Rapport d'activités

Etape 2 : Capitalisation et partage des résultats des missions de mise en conformité SSI dans les zones spéciales

Etape 3 : Rédaction d'une documentation technique sur les SSI adaptés à la salle serveur avec un descriptif des référentiels et normes existantes en matière de SSI dont SDI et des différents niveaux de conformité exigés.

Etape 4 : Documents à fournir avant réception

- Une notice décrivant les installations réalisées avec la nomenclature des matériels mis en place et les coordonnées des fournisseurs,
- Les plans d'implantation du matériel,
- Les notices techniques d'utilisation et d'entretien de tout le matériel installé, (gamme de maintenance) établies par les constructeurs,
- Les résultats des essais réalisés,
- Les certificats de conformité pour l'ensemble des matériels,
- Les attestations de garantie.

V. CONFORMITE DES MATERIELS

L'ensemble des matériels devra disposer :

- D'une estampille de qualité « **NF** » certifiée conforme à la norme française,
- D'une marque de qualité « **CE** » informant de la conformité de la norme européenne

VI. GARANTIE – CONTRAT D'ENTRETIEN – FORMATION DU PERSONNEL.

L'ensemble du matériel du S.S.I. sera garanti par le Titulaire du marché pendant une durée d'un (1) an, à compter de la date de réception de l'installation.

L'entreprise titulaire du marché proposera un contrat d'entretien pour une (1) année compris dans le cout global, stipulant :

- La périodicité des visites préventives à effectuer au moins tous les 6 mois ;
- Les méthodes de contrôles et d'essais des appareils ;
- En cas de panne, le délai d'intervention et la définition des prestations incluses ; ledit délai ne doit pas dépasser 24 h.

Le prestataire est aussi tenu de dérouler la formation pour vingt (20) personnes au Sénégal.

La formation sera axée sur la connaissance des équipements et le fonctionnement du système de sécurité incendie.

- Définition du système de sécurité incendie
- Fonctions du SSI
- Principe de fonctionnement
- Équipement d'alarme
- Application des consignes et procédures d'exploitation de l'établissement

A la suite de la formation, un support documentaire et des attestations devront être données

Il gérera les conditions organisationnelles :

- 4 du Département Qualité Sécurité Environnement
- 10 agents du site
- 6 de Direction Administration du Patrimoine et des Approvisionnements

CHAPITRE 3 PROCEDURES DE RECEPTION TECHNIQUE

Toute installation, extension ou modification d'installation, doit faire l'objet d'une visite de réception technique menée par le coordinateur et en présence des installateurs (soit le titulaire du marché) ou de leurs représentants désignés. Cette réception a pour but de contrôler la conformité du SSI avec les normes NF S 61932, NF S 61-970 et les spécifications figurant dans le dossier d'identité.

Il appartient à l'entreprise concernée de fournir les matériaux nécessaires à la conduite des essais (bombe aérosols, clé déclencheur manuel etc. Ainsi que le personnel nécessaire au réarmement. La réception technique prendra en compte la constitution complète du SSI.

Elle consistera en :

- Des contrôles visuels afin de vérifier la conformité du système installé au regard des spécifications figurant au cahier des charges fonctionnel du SSI,
- sécurité Des essais de réception technique des fonctions de mise en
- La vérification des documents techniques contenus dans le dossier d'identité,
- La fourniture du rapport de réception technique incluant les éventuelles remarques.
 - Manuel d'installation du SDI

Préalablement à la réception technique, l'installateur réalise, pour chaque matériel qui le concerne, l'ensemble des essais par autocontrôle et doit établir un document indiquant les résultats obtenus et attestant du bon fonctionnement de chacun de ces matériels conformément à l'annexe A de la norme NF S 61-970.

CADRE DE DEVIS

SENELEC

Demande de Renseignements et de Prix Restreinte N°08/2023 du ___/___/___
Date de remise des offres : ___

BORDEAUX DES PRIX

SCHEMA DE SYSTEME DE DETECTION

Items	Désignations	Quantités	Prix Unitaire HTVA	Prix Total HTVA
1	Etablissement d'un schéma SDI	ENS		
TOTAL HTVA				
TVA 18%				
TOTAL TTC				

SYSTEME DE DETECTION

Items	Désignations	Quantités	Prix Unitaire HTVA	Prix Total HTVA
1	<u>EQUIPEMENT CENTRAL ET DE SIGNALISATION TYPE UTC. Pack</u>  <u>Certification</u> Certifié NF SSI sous les n° ECS 032 A / CMSI 088 A.  <u>Caractéristiques techniques</u> <u>Mécanique :</u> - Coffret métallique de couleur grise. - Dimensions (L x H x P) : 300 x 355 x 105 mm - Poids : < 9 kg avec batteries. - Indice de protection : IP30. <u>Environnement :</u> - Fonctionnement : -5 °C à + 50 °C. - Stockage : -10 °C à + 60 °C. - Hygrométrie : jusqu'à 93% à 40 °C sans condensation. <u>Électriques :</u>	1		

n

KC

	- Alimentation secteur : 230 VAC (+10/-15%) - 50Hz. - Consommation secteur : 50 VA. - Source secondaire (ECS) : 1 batterie 12 VDC - 3,2 Ah. - Source secondaire (CMSI et UGA) : 1 batterie 12 VDC - 3,2 Ah. - Tension d'utilisation (ECS) : 22 VDC. - Tension d'utilisation (CMSI et UGA) : 28 VDC			
	Câbles CR1-C1	200 m		
	Accessoires de fixation et de raccordement	ENS	-	
	Main d'œuvre pour tous les travaux	ENS	-	
TOTAL HTVA				
TVA 18%				
TOTAL TTC				

<u>SYSTEME DE DETECTION</u>				
Items	Désignation	Quantités	Prix Unitaire HTVA	Prix Total HTVA
1	Centrale incendie C1 avec Batterie de secours avec des modules de transmission	2		
2	Déclencheur manuel	20		
3	Câble CR1-C1	Ens		
4	Sirène d'alarme adressable	4		
5	Répéteurs	5		
6	Détecteur optique de fumée ;	20		
7	Signalétiques	30		
TOTAL HTVA				
TVA 18%				
TOTAL TTC				

M

FC

<u>FORMATION</u>				
Items	Désignation	Quantités	Prix Unitaire HTVA	Prix Total HTVA
1	Formation des agents à Dakar	20		
TOTAL HTVA				
TVA 18%				
TOTAL TTC				

➤ **PENALITES :**

En cas de retard dans la livraison des travaux, il est appliqué une pénalité hebdomadaire égale à 1/1000 du montant des travaux livrés en retard. Le montant des pénalités est plafonné à 10% du montant HT du contrat.

➤ **MODE DE REGLEMENT :**

Le prestataire sera payé intégralement après réception des travaux.

Les factures établies en trois (03) exemplaires seront payées à quarante-cinq (45) jours sur présentation du bon de commande, accompagnée de la liste des biens et services visée par le représentant de Senelec.

Les paiements à l'Entrepreneur seront effectués au compte bancaire qui sera indiqué par le candidat retenu.

➤ **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :**

Le soumissionnaire doit s'engager sur l'honneur dans son offre qu'il est en règle avec la Caisse de Sécurité Sociale, l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal, les services chargés des recouvrements fiscaux et l'Inspection du travail au 31 Décembre 2022. Les originaux ou copies légalisées des attestations émanant de ces services devront être fournis de préférence à l'ouverture des plis ou au plus tard à l'attribution provisoire du marché sous peine de rejet. Le soumissionnaire devra fournir une attestation de paiement de la redevance de l'ARMP au titre de la gestion 2022.

➤ **DEMANDE DE CLARIFICATIONS :**

Des demandes de clarifications peuvent être envoyées à l'autorité contractante à l'adresse suivante : notificationcpm@senelec.sn

Les demandes de clarifications devront être reçues des candidats au plus tard 6 jours avant l'ouverture des plis.

Les réponses devront être envoyées au plus tard 3 jours avant l'ouverture des plis.

LETTRE DE SOUMISSION

En référence à votre Demande de Renseignements et de Prix en date du

Après avoir lu le dossier de Demande de Renseignements et de Prix pour les travaux mentionnés ci-dessus et en particulier les quatre documents suivants :

- Instructions aux Soumissionnaires
- Marché
- Formulaire de Devis Estimatif des Quantités, et
- Spécifications et Plans.

Au nom de mon entreprise, par la présente

- J'accepte sans restriction, tous les termes du dossier de Demande de Renseignements et de Prix.
- Je soumets une offre portant ma signature et remplie conformément aux conditions du dossier ;
- Je m'engage à réaliser en tant qu'Entrepreneur, les travaux cités ci-dessus pour un montant forfaitaire deFCFA TTC.
- Je m'engage à signer le marché joint en annexe, si je suis désigné attributaire.

L'Autorité contractante devra payer les sommes dues au titre de la présente DRP, en créditant le compte bancaire ouvert au nom de : [nom de l'entreprise] Numéro, à laagence de la Banque

Ou par chèque bancaire établi au nom de : [nom de l'entreprise].

Fait en une copie originale

à _____ le _____

Signé par _____(L'Entrepreneur)_____

Nom de l'entreprise _____

Adresse et téléphone _____

SECTION V

ANNEXES DES FORMULAIRES DE QUALIFICATION

1. Expérience générale du Candidat

Nom du candidat : _____ Date : _____

DRPR : _____ **Travaux de mise en place d'un système de sécurité incendie au nouvel immeuble de la cité Keur Gorgui (un système de détection incendie et un centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI))**

Mois/ année de départ*	Mois/ année Final(e)	Identification du marché	Rôle du candidat
_____	_____	<p>Nom du marché :</p> <hr/> <hr/>	_____
		<p>Brève description des Travaux réalisés par le candidat :</p> <hr/> <hr/>	_____
		<p>Nom du Maître d'Ouvrage :</p> <hr/> <hr/>	_____
		<p>Adresse :</p> <hr/> <hr/>	_____

*Inscrire l'année civile en commençant par la plus ancienne.

2. Liste du Personnel de Chantier

Le Candidat donnera la liste du Personnel qu'il mettra en place pour l'exécution des travaux qui font l'objet de ce Dossier de DRPR.

- ❖ **Un (01) Chef de mission** qui devra justifier d'au moins deux (2) années d'expérience en travaux d'installation d'un système de sécurité incendie et doit être au moins de niveau BTS électromécanique ou électronique, en sécurité ou équivalent. Fournir des justificatifs à l'appui.
- ❖ **Deux (02) techniciens en sécurité incendie** qui devront justifier d'au moins deux (2) années d'expérience en installation de système de sécurité incendie et devront être de niveau BEP ou équivalent. Fournir des justificatifs à l'appui.
- ❖ **Un (01) électricien** avec au minimum une expérience de deux (2) ans en électricité et un niveau de CAP ou plus. Fournir des justificatifs à l'appui.

	NOM	NIVEAU D'ETUDE / DIPLOME	EXPERIENCES
Chef de mission			
Technicien sécurité incendie			
Technicien électricien			

a. Liste du Matériel et de l'Outillage mis en place sur le Chantier

Le Candidat donnera la liste du matériel et de l'outillage qu'il mettra en place pour l'exécution des travaux qui font l'objet de ce Dossier de DRPR.

N° ou Identification	Description (type, capacité)	Age et état	Appartenance (Location ou en propre)

Date : _____

(signature et fonction)

N

PC

Section VII. Formulaires du Marché

Liste des formulaires

Modèle de formulaire d'évaluation des offres

Modèle de lettre de Marché

Modèle de garantie de bonne exécution (garantie bancaire)

4

rc

I- FORMULAIRE D'EVALUATION DES OFFRES

Soumissionnaires	Prix de l'offre lu à l'ouverture des plis	Etat complet de ¹ l'offre	Exhaustivité ²	Conformité substantielle ³	Erreur de calcul du prix de l'offre ⁴	Corrections éventuels ⁵	Ajustement

1/ Incrire OUI ou NON après avoir vérifié que les documents du soumissionnaire contiennent le Formulaire de Soumission de l'offre (offre) et les annexes, le bordereau des quantités (pour les travaux), les informations sur l'éligibilité et la qualification et tout autre document devant être rempli et soumis conformément aux instructions données aux soumissionnaires.

2/ Incrire OUI et NON après avoir vérifié que l'offre du soumissionnaire est exhaustive.

3/ Incrire OUI ou NON après avoir vérifié que le soumissionnaire ne dévie pas de manière substantielle des spécifications requises pour les travaux. Les déviations majeures non acceptables sont celles qui, si acceptées, ne rempliraient pas le but pour lequel l'appel d'offres a été lancé, ou empêcheraient une comparaison valable avec des offres conformes au dossier d'appel d'offres.

4/ Les erreurs arithmétiques peuvent être corrigées ici. Les corrections substantielles nécessiteront une annexe ou un renvoi en bas de page décrivant les corrections faites.

5/ S'il y a des déviations acceptables (voir colonne « conformité substantielle »), ces dernières devront être présentées en termes de coûts et inscrites ici pour faciliter la comparaison entre les différentes offres

6/ Incrire ici le « Prix de l'offre lu à l'ouverture des plis » plus/moins les montants des colonnes « Erreurs de calcul du prix de l'offre » et « correction ajustement éventuelles »

7/ Seules les offres complètes (colonne 3), éligibles (colonne 4), et substantiellement conformes (colonne 5) seront classées ici. Le « Prix de l'offre corrigé » le plus bas recevra la première place, le deuxième plus bas, la seconde place etc.

Modèle de lettre de marché

Aux termes de la consultation N° 08/2023 intervenue le ____ jour de _____ 23 ____ entre [SENELEC] (ci-après désignée comme « Maître D'ouvrage ») d'une part et [nom et adresse complète de l'entreprise] (ci-après désigné comme le « Entrepreneur ») d'autre part : ATTENDU que SENELEC désire que certains travaux soient réalisés par l'entreprise, c'est-à-dire, « **Travaux de mise en place d'un système de sécurité incendie au nouvel immeuble de la cité Keur Gorgui (un système de détection incendie et un centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI))** » a accepté une offre de l'entreprise pour l'exécution de ces travaux pour un montant égal à [prix des travaux en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises] (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché :
 - (a) Les demandes de Renseignements et des prix envoyées à l'entreprise ;
 - (b) Les Spécifications Techniques et Devis quantitatif ;
 - (c) Les annexes des formulaires de qualification ;
2. En contrepartie des règlements à effectuer par Senelec au profit de l'entrepreneur, comme indiqué ci-après, l'entrepreneur convient de réaliser les travaux et de remédier aux défauts et malfaçons éventuels en conformité avec les stipulations de la présente Lettre de marché.
3. SENELEC convient de son côté à payer à l'entrepreneur, au titre des travaux, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après : **Le prestataire sera payé intégralement après réception des travaux**
4. **Les factures établies en trois (03) exemplaires seront payées à quarante-cinq (45) jours sur présentation du bon de commande, accompagnée de la liste des biens et services visée par le représentant de Senelec.** Une caution fixe de garantie de bonne exécution de cinq pour cent (5%) du montant des travaux sera constituée avant le début des travaux ; cette caution sera libérée à la réception provisoire.
5. Une retenue de garantie fixée à 5% du montant des travaux effectivement réalisé sera opérée sur les décomptes mis en paiement. Cependant, l'entreprise peut, à tout moment, fournir à la place de la retenue une caution bancaire égale à 5% du montant des travaux délivrée par un établissement bancaire agréé par le Maître d'Ouvrage.

La retenue de garantie sera libérée à la réception définitive des travaux. Cette réception définitive interviendra à l'expiration du délai de garantie qui est fixée à **un (01) an** après la réception provisoire.

LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois de leurs pays respectifs, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Pour SENELEC
Le secrétaire Général

Pour l'Entreprise

Approuvé par :
Le Directeur Général

11

1. Modèle de garantie bancaire en remplacement de la retenue de garantie

A : Senelec

[*Titre du Marché*]

Conformément aux dispositions de l'Article 4 (Retenue de garantie) de Lettre de Marché susmentionnée, [nom et adresse de l'Entrepreneur] (*ci-après dénommé "l'Entrepreneur"*) déposera auprès de SENELEC une garantie bancaire en remplacement de la retenue de garantie, conformément aux dispositions dudit Article, et s'élevant à [*montant de la garantie en chiffres et en lettres.*].

ATTENDU QUE la banque accepte par la présente que SENELEC qui finance le marché soit subrogé à ces droits, à concurrence des paiements à effectuer au titre de la présente garantie.

Nous, [*banque*], conformément aux instructions de l'Entrepreneur, convenons de façon inconditionnelle et irrévocable de garantir, en tant qu'obligataire principal et pas seulement en tant que Garant, le paiement à SENELEC à première demande, sans droit d'objection de notre part et sans sa première réclamation préalable à l'Entrepreneur, d'un montant ne dépassant pas [*montant de la garantie en chiffres et en lettres*].

Nous convenons en outre qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification aux conditions du Marché ou des Travaux devant être exécutés au titre dudit Marché, ou à l'un des documents du Marché qui peut être établi entre SENELEC ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombeant en vertu de la présente garantie, et nous renonçons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Cette garantie sera libérée sur présentation du certificat de réception définitive.

SIGNATURE et authentification du signataire :

Nom de la Banque

Adresse

Date

9

PC